Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_14_16022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 16 février 2026

Date de la Convocation : 09/02/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Fabrice Vincent, Valérie Le Hégarat, Danièle Burlot, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Jean-Pierre Boscher, Claire Le Guen.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Laure Rouxel – 3ème adjointe, Rozenn Steunou, Denis L'Hermitte, Sandrine Raoult Lénaïk Le Bihannic,

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 14 – 16/02/2026 : Examen des rapports d'activité du service eau et assainissement

La direction eau et assainissement de SBAA doit produire annuellement un rapport d'activité pour chaque service dont elle détient la compétence :

- Fourniture d'eau potable,
- Assainissement collectif ;
- Assainissement non collectif.

Les rapports 2024 vous ont été transmis en même temps que la convocation.
Ils ont pour objectif de présenter la qualité du service rendu aux usagers, son coût, et les actions engagées sur le territoire, en particulier pour la partie sud de l'agglomération.

Fourniture eau potable : le rapport met en évidence un service globalement fiable, avec une qualité de l'eau conforme aux exigences sanitaires. Sur le sud de l'agglomération la SAUR est titulaire de la DSP. Les enjeux portent notamment sur la performance des réseaux, la maîtrise des pertes et la poursuite des investissements pour garantir la continuité du service dans un contexte de réseaux étendus et de moindre densité de population. A noter, le secteur sud a le plus bas taux de renouvellement du patrimoine réseau sur l'ensemble de l'agglomération. Sur le volet tarification, le prix TTC du service sur l'agglomération est 3.24 € /m3 contre 2.11 € de moyenne nationale.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_14_16022026-DE

Assainissement collectif : le rapport souligne le suivi des ouvrages et des réseaux ainsi que les actions engagées pour améliorer la conformité des systèmes. Pour les communes du sud, la SAUR est titulaire de la DSP. Certaines stations et réseaux nécessitent une vigilance particulière, notamment au regard de l'urbanisation future et de la protection des milieux naturels. Des travaux et un suivi renforcé sont engagés afin d'améliorer progressivement les performances du service. Le système du Vieux-Bourg demeure non conforme.

Assainissement non collectif : ce rapport concerne une part importante des habitants du sud de l'agglomération. Il montre un service structuré et opérationnel. Les contrôles réalisés permettent d'assurer un niveau de conformité globalement satisfaisant des installations, tout en poursuivant l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de mise aux normes et de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les rapports d'activité du service eau et assainissement.

Nombre de votants : 10

- *Exprimés : 10*
- *Pour : 10*
- *Contre : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,



Christian Ranno